

**BULLETIN**

**D'INFORMATION**

**MUNICIPAL**



**LE VALENCOIS**

**N°4**



# MON SOMMELIER, BARTON & GUESTIER.



Depuis 1725,  
Barton & Guestier  
sélectionne et élève  
les meilleures  
appellations d'origine  
des grands vignobles  
traditionnels.  
Avec une sévérité, une  
rigueur qui se perpétuent  
dans la tradition des  
grands maîtres de chais.  
Pour que chaque vin soit  
un plaisir.  
Maintenant, vous avez  
un sommelier.

**Maison  
fondée en 1725.**

## SPECIALITES ORIENTALES

### L'ESCARGOT DE BOURGOGNE

19, PLACE DU COLONEL FABIEN  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 04-73



**M. TIMBERT**

1, Route de Bransles  
77620 ÉGREVILLE

Tel. : 429-57-63

MARCHÉS : CORBELL - Mardi, Vendredi, Dimanche  
ESSONNES - Jeudi, Dimanche  
RIS-ORANGIS - Mercredi, Samedi  
MONTEREAU - Samedi

A. C. 83 A 124 - Inscr. 785 184 320 00031

# Bracq

OPTICIENS

Opticiens spécialistes diplômés  
acoustique et lentilles cornéennes

29, rue Jean-Jaurès, 77130 MONTEREAU - Tél. 432.07.13  
R. C. Joinville A 601 019 086 - Code APE 6444

IMP. ARTISANALE - MONTEREAU

## BOUCHERIE PARISIENNE

TRIPERIE-VOLAILLES

ETS

**BERNARD**

4, RUE COUVERTE  
77130 MONTEREAU  
TÉL. : 432 01-80

## CHASSE

COUTELLERIE - CADEAUX  
MACHINES A COUDRE

Armurier professionnel  
Spécialiste du fusil sur mesure



**Maison BERGERON**

39, rue J.-Jaurès - 77130 MONTEREAU  
Tél. : 432-03-65 - C. C. P. Paris 6.043-34

ESSAI GRATUIT DE TOUS FUSILS NEUFS

RÉDUCTION SPÉCIALE SUR PRÉSENTATION  
DE CE COUPON

**Maison BERGERON**

ARMURIER PROFESSIONNEL

39, rue Jean-Jaurès, 77130 MONTEREAU - Tél. 432-03-65







## EDITORIAL

### Un nouveau clocher

Les travaux de l'Église - clocher et toiture - se sont terminés le 14 août au soir.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à ces travaux.

Un grand merci à M. WAGNER, architecte (1) et à son collaborateur, M. CALLEWAERT. M. WAGNER a mené cette réfection de main de maître.

Toujours avec le sourire, il a su se montrer «ferme» et défendre les intérêts de la Commune.

Je ne connaissais pas M. WAGNER, j'ai donc appris à le connaître. Je tiens à dire que j'ai apprécié, outre sa compétence, sa droiture et son intégrité. En effet, une étude comparative plus approfondie des devis s'étant révélée nécessaire, entre la 1<sup>ère</sup> réunion (le 28 février 1984) et la seconde (le 21 mars), il y a eu «fuite». Les chiffres devaient demeurer secrets et, en aucun cas, être communiqués aux entrepreneurs. Or, l'un d'eux a eu connaissance de ces chiffres (2).

Il est évident que la règle était faussée, les entrepreneurs devant être à égalité.

La décision prise, attribuant le marché à l'entreprise «la moins disante» n'a pas été appréciée de tous... mais nous n'avons fait qu'appliquer les règles édictées par le Code des Marchés Publics. A quoi bon lancer un appel d'offres, si on n'en respecte pas les règles. D'autant plus que la différence n'était pas négligeable, car n'oublions pas que ce sont tous les contribuables qui paient la note. D'ailleurs, le percepteur présent n'aurait pas accepté que nous en décidions autrement.

Je tenais à mettre les choses au point, car nous n'avons rien à cacher. La ligne droite est et restera notre ligne de conduite.

Merci aux entrepreneurs,

- M. BOUCHER (3) pour la couverture et

- M. GALVAING (4) pour la charpente et à tous leurs collaborateurs.

«A chacun son métier» dit-on et j'en suis persuadée. Ils ont travaillé «la main dans la main», se complétant harmonieusement. Chacun de vous pouvez apprécier leur travail.

Les travaux ont commencé le jeudi 3 mai, ils ont été retardés par le mauvais temps (pluie) du mois de mai et les nombreuses fêtes : 8 Mai - Ascension - Pentecôte.

Certains ont peut être critiqué le retard, mais seuls les entrepreneurs en sont victimes. Pour la Commune, le coût est resté inchangé et qu'est-ce qu'un mois 1/2 supplémentaire à l'échelle d'une vie ou de l'éternité car nous n'aurons pas le plaisir de revoir le clocher refait de sitôt et fort heureusement pour nos finances... Le clocher devrait durer un siècle, aux dires de M. BOUCHER puisqu'il est neuf, alors que la toiture du chœur qui n'a été que révisée devra être revue dans 10 ou 15 ans.

Merci à tous mes collègues du Conseil Municipal qui ont décidé de réaliser ces travaux devenus impératifs à la suite de la tempête du 27 novembre 1983 (décision prise à l'unanimité). Nous avons le devoir d'entretenir les bâtiments communaux comme nous entretenons nos maisons.

Merci aux 3 adjoints, aux membres des Commissions Communale et extra-Communale qui ont assisté aux réunions de chantier. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que quelques habitants de VALENCE, indépendamment des Conseillers, ont pu participer aux travaux communaux.

J'ai conscience que les heures des dites réunions ne pouvaient convenir aux personnes qui travaillent, mais nous ne pouvions pas imposer aux entrepreneurs des heures trop tardives.

Et maintenant, abordons la question essentielle qui nous intéresse tous, le coût des travaux.

### COUT DES TRAVAUX - T.T.C. : 18,60 % compris

M. BOUCHER (couverture)	245.490,14
M. GALVAING (charpente)	72.774,71
M. WAGNER (architecte)	35.519,99
<b>TOTAL</b>	<b>353.784,84</b>
Travaux demandés en plus	30.843,12
<b>TOTAL</b>	<b>384.627,96</b>

### SUBVENTIONS

Région	112.500,00
Etat	29.400,00
	141.900,00

	141.900,00
<b>ASSURANCE - Tempête</b>	<b>+ 38.290,00</b>
	180.190,00

### Reste à la COMMUNE

	384.627,96
	- 180.190,00
	204.437,96

S'agissant d'une restauration d'un ancien bâtiment, j'estime que le coût des travaux est très raisonnable.

A.Marie REDON MICHAUD

(1) Architecte D.P.L.G. «LE BELLIFONTAIN» 18, Place de la République - FONTAINEBLEAU

(2) Qui a divulgué les chiffres ? Inutile de dire que le fautif est resté inconnu.

(3) Entreprise BOUCHER - 26 boulevard Etienne Hardy - Fontenay-Trésigny (spécialiste toiture de style)

(4) Entreprise GALVAING - 24 Avenue de Fontainebleau - La Chapelle-La-Reine.

**Petit village au bout des bois**

**Petit village au bout des plaines**

**Parmi les pommiers, non loin des grands chênes**

**Lorsque j'aperçois**

**Le coq et la croix**

**De ton clocher d'ardoises grises**

**De ton clocher fin**

**A travers ormes et sapins**

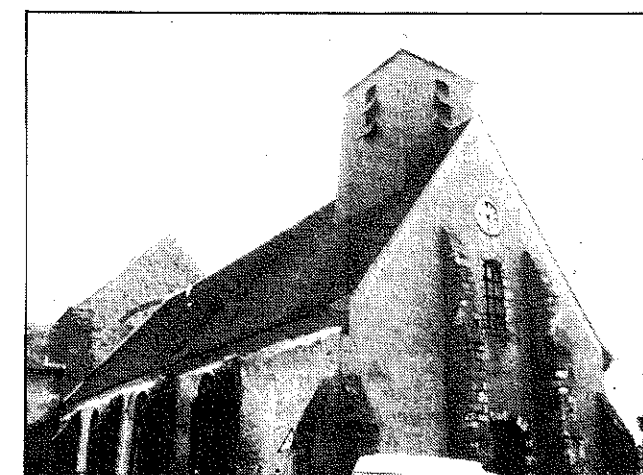
**D'étranges musiques me grisent.**

**Phileas LEBESGUE**



### **LA PRESSE ETAIT EXCELLENTE**

### **A l'église de Valence : 17 000 tuiles de récupération**



Durant trois mois l'église de Valence-en-Brie a été couverte d'échafaudages. Elle vient enfin d'apparaître entièrement rénovée avec un soin tout particulier.

Le toit qui était en bien pitoyable état s'est vu regarnir de 17.000 tuiles, toutes de récupération pour ne pas trancher avec les anciennes.

Le clocher a été, lui, entièrement reconstruit dans l'esprit de l'époque, recouvert de tuiles dites « monuments his-

toriques » fixées avec des crochets en inox il peut commencer une nouvelle carrière qui durera au minimum un siècle !

En présence de Mme Martine Noël, conseiller général, de Mme Redon-Michaud, maire, entourées du conseil municipal, MM. Wagner architecte, Boucher et Galvaing, entrepreneurs, présentaient récemment l'église sous son nouvel aspect.

Une rénovation faite avec esprit et talent.

## REUNION DU 26 MARS 1984

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt six mars à quinze heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M<sup>r</sup> GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDE-NON 2<sup>e</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, M<sup>r</sup> Robert ROUSSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Louise KLEIN, MMrs BLANQUET Jacques, PHILADELPHIE Gérard, PIERUCCI Jean-François, LECLERC Jean, conseillers municipaux.

Absent : M<sup>r</sup> GARPIEL Jean-Paul, empêché, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Marie-Louise KLEIN.

### BUDGET PRIMITIF 1984

Le budget primitif 1984 fut examiné par la commission des Finances les 6 et 14 Mars et par la commission extra-municipale le 20 Mars.

M<sup>r</sup> BACQUET, receveur municipal de Le Châtelet-en-Brie était présent.

DÉPENSES	2.867.337,84
Dépenses de fonctionnement	1.651.169,84
Dépenses d'investissement	1.216.168
RECETTES	2.916.534,84
Recettes de fonctionnement	1.651.169,84
Recettes d'investissement	1.265.365
EXCÉDENT GLOBAL DE CLOTURE	49.197

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par M<sup>me</sup> GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité.

9 voix pour - 2 voix contre -

### VOTE DES 4 TAXES

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1984.

Coefficient de variation uniforme des taux: **1,0300**  
(en 1983 : 1,0342)

Taux d'imposition **communaux** pour l'année 1984 :

		en 1983
Taux d'habitation :	11,43	11,09
Foncier bâti :	24,86	24,14
Foncier non bâti :	69,25	67,24
Taxe professionnelle :	11,72	11,38

soit une majoration de **3 %** par rapport au taux de 1983.

Vote : 10 voix pour - 1 abstention -

### COMPÉTENCE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M<sup>me</sup> le maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur le Commissaire de la République en date du 19 Janvier 1984 selon lequel il est question que la commune de VALENCE-EN-BRIE passe sous l'unique contrôle de la Gendarmerie de Le CHATELET-EN-BRIE et ne fasse plus partie de la circonscription du commissariat de MONTEREAU.

Dans l'état actuel des renseignements fournis, rien ne permettant de penser que la Brigade de Gendarmerie de Le CHATELET-EN-BRIE recevra les moyens nécessaires pour faire face à ses nouvelles obligations, le conseil municipal à l'unanimité, est défavorable, à la suppression du régime de la police d'Etat et se prononce pour le maintien de la compétence territoriale de ces 2 services.

### AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

En application de l'article 14 de l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 (collectivités locales - concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat - Services de l'Équipement et de l'Agriculture - J.O. du 19 Décembre 1979) c'est l'inscription dans les dépenses du budget communal du montant de la participation qui vaut confirmation de la poursuite de l'Aide Technique à la Gestion Communale.

Pour 1984, le nouveau taux de l'A.T.G.C. a été fixé à 3,30 Frs par habitant et par an (en 1983, le taux était de 3,15 Frs).

Le conseil municipal délibérant, à l'unanimité :

- souhaite que la Direction Départementale de l'Équipement continue à apporter son concours à la commune de VALENCE-EN-BRIE sous forme de prestations d'aide technique à la gestion communale,

- décide d'inscrire au budget primitif 1984 le montant de sa participation soit la somme de 3,30 Frs x 495 habitants = 1.633,50 Francs.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE ROSA BONHEUR A LE CHATELET-EN-BRIE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de ses membres auprès du Syndicat Intercommunal du Collège ROSA BONHEUR, approuve les décisions du Comité Syndical concernant la mise en œuvre des travaux nécessaires à la sécurité des élèves du collège, donne son accord, à l'unanimité, pour la participation de la commune aux dépenses nécessitées par ces travaux (environ 380.000 Francs) sous réserve de l'obtention par le syndicat des subventions généralement attribuées à cet effet.

### INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL

En raison du changement de receveur municipal au cours de l'année 1983,

- Indemnité de Conseil qui se substitue à l'indemnité de gestion précédemment versée, en application de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983,

- après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- M<sup>r</sup> VERGUCHT, receveur municipal, percevra les 7/12<sup>e</sup> de ladite indemnité soit 704,69 Frs (moins l'a-compte déjà versé).

- M<sup>me</sup> ANCONIÈRE, percevra les 5/12<sup>e</sup> soit 640,85.

- Indemnité pour la confection de budget pour l'année 1983.

Le conseil municipal décide à la majorité, d'allouer l'indemnité :

- à M<sup>r</sup> VERGUCHT (2/3) soit la somme de 133,34.

- à M<sup>me</sup> ANCONIÈRE (1/3) soit la somme de 66,66.

Ces indemnités seront prélevées sur le budget 1984 «rémunérations diverses».

Pour 1984, ces indemnités seront versées à M<sup>r</sup> BACQUET, nouveau receveur municipal.

### INSTITUTEURS - INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT TAUX 1984

L'article 3 du décret n° 83 367 du 2 Mai 1983 paru au journal officiel du 5 Mai stipule que le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs «est fixé par le Commissaire de la République après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement primaire et du Conseil Municipal».

Cette indemnité est due aux instituteurs ayants-droits à défaut pour la commune de mettre à leur disposition un logement convenable.

**A VALENCE, «un logement convenable» est mis à disposition.**

En 1983, l'indemnité reçue fut de 8.350 Francs.

Pour l'année civile 1984,

le conseil municipal délibérant propose que le taux de l'indemnité qui serait versée, en cas de besoin, aux instituteurs ayants-droits soit porté à la somme de 9.185 Francs (augmentation 10 %).

### PRIX DE L'EAU

En application de la loi n° 83 1181 du 29 Décembre 1983 relative au prix de l'eau en 1984, le conseil municipal, délibérant, décide :

- une augmentation des tarifs de **4,25 %** pour 1984, conformément à un accord conclu avec l'Association des Maires de France le 12 Janvier 1984 (J.O. du 20 Janvier 1984).

### COUPE DE TAILLIS

Avant de procéder à la coupe de bois décidée par une délibération en date du 31 octobre 1980, le conseil municipal délibérant :

- décide d'une coupe de taillis dans les bois communaux «les Usages» après avoir consulté la Direction Départementale de l'Agriculture ;

- autorise M<sup>me</sup> le maire à signer le contrat relatif à ladite coupe avec M<sup>r</sup> DAUPHY, exploitant forestier, 3, Place du Puits à Héricy 77850.

(coupe sur une surface approximative de 7 hectares à 17 Frs le stère).

10 voix pour - 1 abstention -

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

#### Commune d'ECHOUBOULAINS

Suite au courrier du 29 Février 1984 et en application de l'article R 123 6 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal à l'unanimité, souhaite être informé des décisions qui pourraient concerner les limites de VALENCE.

#### Commune de VALENCE-EN-BRIE

Par lettre du 19 Mars 1984 et en application de l'article R 123 6 du code de l'Urbanisme, la Chambre de Commerce et d'Industrie de MELUN désire s'associer aux travaux d'élaboration de notre plan d'occupation des sols. Elle a désigné M<sup>r</sup> Daniel JACQUET, 13, rue Octave Rousseau pour la représenter.

Ladite candidature a été acceptée.

### LUTTE CONTRE L'AFFICHAGE SAUVAGE

Le conseil de District de Le CHATELET-EN-BRIE a décidé la formation d'un groupe de travail afin de régler l'affichage dans les 9 communes du District. (VALENCE ne fait pas partie du District).

Le conseil municipal de VALENCE va demander à faire partie de cette commission.

### ASSAINISSEMENT 3<sup>e</sup> TRANCHE

- Tranche B - La Courtille

Une enquête a été effectuée pour connaître les besoins réels des 4 propriétaires intéressés, rue H. Gelin.

**Aucun propriétaire étant intéressé par le projet, le conseil délibérant, décide, à l'unanimité, de ne pas faire ces travaux.**

Il est inutile de faire ces travaux si les propriétaires n'effectuent pas les branchements.

Le coût du projet s'élevait à 160.000 Frs (chiffre de début 1983).

Subvention du département 30 % soit 48.000 Frs. Il serait resté à la charge de la commune 70 % soit 112.000 Frs.

#### - Tranche A - Rue du Presbytère

Le conseil municipal après examen du projet décide de limiter les travaux.

L'assainissement du stade à la maison TABOULET est impératif.

M<sup>me</sup> le maire est chargée de se mettre en rapport avec la Direction Départementale de l'Équipement.

Coût des travaux du projet initial - Janvier 1983 - 240.000 Francs.

#### Subventions

- Etat (Ministère de l'Agriculture) 25 % soit 60.000 Frs  
- Département 5 % soit 12.000 Frs  
- à la charge de la commune : 168.000 Frs

#### INFORMATIONS

##### - Recherche d'eau potable

Par lettre du 27 Février 1984, le Président du Conseil Général nous fait savoir qu'en raison de la présence de nitrates dans l'eau de la commune de VALENCE, les travaux de recherche d'eau potable seront pris en charge à 100 % sur les crédits de l'Etat ou du département. A cet effet une opération d'un montant de 600.000 Frs figure au titre des affaires nouvelles en n° 1 sur la liste d'urgence 1984 qui vient d'être adoptée par le Conseil Général.

Si la recherche d'eau s'avère positive, les travaux de réalimentation seront eux à la charge de la commune qui pourra bénéficier de subventions.

##### - Analyse d'eau

Notre eau renferme un taux de nitrates trop élevé qui la fait interdire pour les nourrissons et les femmes enceintes.

##### - Vallée JAVOT

**Transformation du syndicat d'études en syndicat de travaux** - par arrêté n° 84 DFEAD - 4 BI du 11 janvier 1984, transmis par la Préfecture de Seine-et-Marne le 28 Février 1984 et reçu le 2 Mars 1984.

Le syndicat prend le nom de «Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Rû de la Vallée JAVOT».

Le syndicat a pour objet l'étude et la réalisation du projet d'aménagement de la Vallée JAVOT et de ses affluents ainsi que leur entretien ultérieur sur le territoire des communes adhérentes.

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

#### REMERCIEMENTS

- de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine-et-Marne pour la subvention allouée (60 Frs) ;

- les membres du conseil municipal et le maire remercient la section Ping Pong du club sportif de VALENCE de son chèque de 150 Frs (participation à la note E.D.F. pour sa soirée du 10 mars 1984) ;

- Pour la fête communale - le dimanche 13 Mai à la salle polyvalente -

#### «Musique des Gardiens de la Paix»

#### COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- ÉGLISE - Travaux de sauvegarde et de remise en état de la toiture de l'Eglise

L'ouverture des plis eut lieu, (suite à la réunion de conseil du 16 janvier 1984 au cours de laquelle il avait été décidé d'appliquer le principe de l'appel d'offres restreint pour les travaux à exécuter), le mardi 28 Février 1984 à 14 h.30.

- Assistèrent à la réunion - M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire - M<sup>r</sup> GILET 1<sup>er</sup> adjoint - M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>e</sup> adjoint - M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint - M<sup>r</sup> ROUSSEAU R. - M<sup>me</sup> KLEIN M.L. - MM<sup>rs</sup> GARPIEL J.P. - BLANQUET J. - PIERUCCI J.F. - LECLERC J.

- M<sup>me</sup> ANCONIÈRE, receveur municipal, de Le Châtelet-en-Brie -

- M<sup>r</sup> WAGNER, architecte.

13 entreprises ont été consultées pour les 2 lots - Charpente et couverture.

10 ont répondu à l'appel d'offres.

En raison des différences importantes dans les prestations proposées, une étude comparative approfondie par M<sup>r</sup> WAGNER, architecte, s'est avérée nécessaire.

Le mercredi 21 Mars à 20 h.30 la commission s'est réunie pour le choix de l'entreprise.

Les mêmes personnes assistaient à la réunion sauf M<sup>me</sup> KLEIN M.L. empêchée. M<sup>r</sup> BACQUET receveur succédant à M<sup>me</sup> ANCONIÈRE était présent ainsi que M<sup>r</sup> CALLEWAERT collaborateur de M<sup>r</sup> WAGNER.

La commission a décidé de traiter :

- pour le lot n° 1 - couverture - avec l'entreprise BOUCHER de Fontenay-Trésigny qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la somme de 206.990 Frs H.T. ;

- pour le lot n° 2 - charpente - avec l'entreprise GALVAING de La Chapelle-La-Reine pour la somme de 61.361,48 Frs H.T. (charpente du clocher refaite à neuf).

Il fut décidé que lors des travaux la commission communale se réunirait tous les 8 jours et la commission extra-municipale tous les 15 jours.

- 14 Février 1984 - Le Châtelet-en-Brie - «Les jeunes du canton sans emploi et sans formation».

- 16 Février 1984 - V.A.L.C. et commission des fêtes : «Fête communale».

- 21 Février 1984 - Association Foncière de Remembrement.

- 24 Février 1984 - Nouveaux habitants de VALENCE.

- 27 Février 1984 - Rendez-vous avec la Sté Nationale ELF AQUITAINE

- 28 Février 1984 - Ouverture des plis - remise en état de l'église.

- 28 Février 1984 - Révision listes électorales.

- 7 Mars 1984 - Amicale des maires à Féricy.

- 9 Mars 1984 - Direction Départementale de l'Équipement : porte ouverte à la subdivision de Nangis.

- 15 Mars 1984 - à Chartrettes : Syndicat Intercommunal «Brie et Bords de Seine».

#### **REUNION DU 19 AVRIL 1984**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le dix neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents : M<sup>r</sup> GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, M<sup>r</sup> Robert ROUSSEAU, M<sup>me</sup> M.L. KLEIN, MM<sup>rs</sup> J.P. GARPIEL, BLANQUET J., PHILADELPHIE G., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Était absente : M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>e</sup> adjoint ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> BERMOND.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> M.L. KLEIN.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 1983

Le compte administratif 1983 fut examiné par les commissions des finances communale et extra municipale le 18 Avril 1984.

M<sup>r</sup> BACQUET, receveur municipal de Le CHATELET-EN-BRIE était présent.

Aux termes de l'article L 121.13 alinéa 2 du Code des Communes «dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal, élit son président».

M<sup>me</sup> le maire propose que M<sup>r</sup> Roger GILET 1<sup>er</sup> adjoint et doyen d'âge soit élu président. Proposition acceptée à la majorité (2 abstentions).

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1983 par M<sup>me</sup> GRIMOIN secrétaire et en accepte les résultats à la majorité 8 voix pour - 2 voix contre - (le maire ne prenant pas part au vote).

Le compte administratif présente un excédent global de clôture de 1.284.721,40 Francs.

#### - Dépenses

Dépenses de fonctionnement : 1.063.598,03 Frs  
Dépenses d'investissement : 794.217,78 Frs

#### - Recettes

Recettes de fonctionnement : 2.439.357,48 Frs  
Recettes d'investissement : 703.179,73 Frs

#### RÈGLEMENT DE FACTURES

Le conseil municipal, délibérant, autorise M<sup>me</sup> le maire, à régler en prenant sur les fonds libres :

- 5,08 Frs - compte administratif 1983 - article 621 - chapitre 62 - impôts et taxes - impôts fonciers -  
- réalisé = 4.355,08 Frs  
- prévu = 4.350 Frs

- 372,55 Frs - compte administratif 1983 - chapitre 66 - frais de gestion générale  
- réalisé = 104.433,58 Frs  
- prévu = 104.061,03 Frs

- 263,40 Frs - budget primitif 1984 - chapitre 21 - article 214 - acquisition de matériel : photocopieuse, complément aspirateur  
- réalisé = 8.263,40 Frs  
- prévu = 8.000 Frs

M<sup>me</sup> le maire est autorisée à la majorité - 2 voix contre

#### DÉCLARATION DE SINISTRE : Tempête du 27 novembre 1983

Le conseil municipal accepte de la Compagnie d'Assurance SAMDA, le règlement de 41.693 Frs - chèque du Crédit Agricole du 26 Mars 1984, relatif au remboursement des dommages causés par la tempête dans la nuit du 27 au 28 novembre 1983.

- Règlement qui se décompose :

#### Eglise :

- Travaux de couverture,  
compte-tenu de la vétusté = 40.043 Frs  
Franchise d'Avarie = 1.753 Frs  
Total = 38.290 Frs

#### Mairie :

- Dommages, vétusté déduite = 5.156 Frs  
Franchise d'Avarie = 1.753 Frs  
Total = 3.403 Frs  
soit 41.693 Frs

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

##### - Additif à la précédente délibération

La délibération du conseil municipal en date du 13 Février 1984, reçue à la Sous Préfecture de MELUN le 23 Février 1984 est complétée comme suit :

Il sera également adressée une notification de la délibération citée à :

- M<sup>r</sup> le Président du Syndicat Intercommunal «Brie et Bords de Seine»

##### - Commune de LES ÉCRENNES

Suite au courrier du 26 Mars 1984 et en application de l'article R 123 - 6 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite être informé des décisions qui pourraient concerner les limites de Valence.

#### GRUPE DE TRAVAIL POUR RÉGLEMENTER L'AFFICHAGE

Conformément à la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 26 Mars 1984, le conseil de district ayant décidé le 24 Février 1984 d'instaurer un groupe de travail pour l'affichage publicitaire, le conseil municipal, délibérant approuve cette création et la décision d'accepter les communes hors district qui en feraient la demande ce qui est le cas de Valence (lettre du 29 Mars 1984).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE CERTAINS TRAVAUX

- Peinture de la mairie : extérieures, intérieures  
- Réparation du mur des P.T.T.  
- Vitraux de l'église - réparation : restauration à l'identique - (après remise en état du clocher et de la toiture).

#### PARTICIPATION A LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal demande aux différents clubs, aux différentes associations, sociétés de la commune utilisatrices à titre gracieux de la salle polyvalente une participation à la consommation d'électricité de la somme de 150 Frs par soirée, afin de préserver les intérêts de la commune (la facture E.D.F. devenant de plus en plus importante).

Il sera également demandé à la maison des Enfants Heureux la somme de 500 Frs par an pour la pratique du Karaté.

Lors de la fête communale, la somme de 100 Frs sera réclamée à chaque forain (l'emplacement étant gratuit).

Nous prions chaque club, société ou association de veiller à la consommation d'électricité et de ne pas laisser allumer inutilement.

#### INFORMATIONS

##### - Syndicat Intercommunal «Brie et Bords de Seine»

La demande de transfert de crédit a été faite. Objet de la demande : que les crédits des travaux d'assainissement soient reportés sur la station d'épuration. La délibération du Comité Syndical nous est parvenue le 30 Mars. Nous attendons la réponse.

#### NOUVEAU - CONSULTATION MOBILE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

passera à Valence le premier lundi de chaque mois - soit le 7 Mai de 14 à 15 heures.

##### - BUT

effectuer l'ensemble des examens obligatoires prévus par les textes de l'ordonnance du 2 Novembre 1945 :

- surveillance médicale de la future mère,
- surveillance médicale de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans,
- surveillance médicale des nourrices, gardiennes d'enfants et leurs cohabitants,
- examens des 9<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> mois.

Les actes pratiqués sont entièrement **gratuits**, ils correspondent à des **examens de prévention** chaque dépistage effectué par le médecin de la consultation donne lieu à un signalement au médecin traitant.

- Remerciement de M<sup>r</sup> JACQUINOT Président du Comité de Coordination du Cérémonial du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Libération des communes du Châtelet-en-Brie et Si-vry - (Subvention de 50 francs).

## REUNION DU 28 MAI 1984

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M<sup>r</sup> GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>e</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, M<sup>r</sup> R. ROUSSEAU, M<sup>me</sup> M.L. KLEIN, MM<sup>rs</sup> J.P. GARPIEL, BLANQUET J., PHILADELPHIE G., J.F. PIERUCCI, J. LECLERC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> M.L. KLEIN.

Le conseil municipal délibérant,

- accorde une **subvention au club** du 3<sup>e</sup> âge **Maurice VINCENT** d'un montant de 550 francs. Pour pouvoir demander une subvention au Conseil Général, il est nécessaire que le club reçoive une aide de la commune ;

- décide que les **bons des anciens** (80 Frs par couple) seront versés comme d'habitude à l'occasion du 14 juillet aux personnes de plus de 70 ans ayant leur habitation principale à Valence ;

- décide de ne pas poser de compteur à la salle polyvalente après examen des factures P.T.T. Décision qui pourra être revue en cas de besoin.

#### FEMME DE SERVICE POUR L'ÉCOLE

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 13 Janvier 1983, afin de permettre de continuer d'accueillir à l'école primaire mixte les enfants à partir de 4 ans dans les meilleures conditions possibles, le conseil municipal décide de continuer de mettre à la disposition du Directeur de l'école une femme de service à mi-temps 4 jours par semaine.

En plus de ce service ou au cas où le nombre des enfants de 4 à 6 ans deviendrait insuffisant, cette employée communale assurera d'autres travaux : ménage, remplacement du personnel indisponible et éventuellement aide familiale.

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de M<sup>r</sup> le Préfet, Commissaire de la République, concernant la composition du groupe de travail du P.O.S. de Valence-en-Brie et donne son accord.

#### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le conseil municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries. Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire à la mairie ou auprès de M<sup>me</sup> BEAUDENON Tél. 431.82.53 ou de M<sup>me</sup> BERMOND Tél. 431.80.71 avant le 20 Juin 1984.

#### FÊTE DE LA MUSIQUE - le 21 Juin

M<sup>me</sup> le maire donne lecture d'un courrier de Jack LANG, Ministre de la Culture : «L'année dernière, la 2<sup>e</sup> fête de la musique a remporté un succès considérable. Il semble désormais acquis que le 21 Juin, premier jour de l'été, soit le jour de fête de toutes les pratiques musicales en liberté». Tous les habitants sont invités à y participer.

Nous sollicitons le concours de tous... même des amateurs. Prendre contact éventuellement avec M<sup>me</sup> KLEIN Tél. 431.85.46.

#### INFORMATIONS

##### - Redevance communale des mines sur le pétrole

Par lettre du 23 Mai 1984, M<sup>r</sup> le Préfet, Commissaire de la République nous informe que l'article 1519 du Code Général des Impôts prévoit la perception, au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétrole.

Le taux en est fixé annuellement par arrêté interministériel et la répartition s'effectue selon les règles fixées par le Code Général des impôts. C'est ainsi que notre **commune percevra**, en 1984, au titre de la production de 1983, la somme de **23.041 Frs** dont le versement sera effectué par les soins de la Trésorerie Générale.

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE JAVOT

Le dossier d'enquête (arrêté d'ouverture d'enquête - avis d'enquête - certificat d'affichage - registre d'enquête - dossier technique - projet d'arrêté) est en mairie et peut-être consulté jusqu'au 30 Mai 1984 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés peuvent éventuellement faire connaître leurs observations et les consigner sur le registre destiné à cet effet.

#### E.D.F.

Les travaux de renforcement basse tension Rue de Milan ont été exécutés par le Syndicat d'Électrification.

#### PRIX DÉPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Le Conseil Général non indifférent aux constructions, tant collectives qu'individuelles, qui s'édifient en Seine-et-Marne, a décidé, lors du vote du budget primitif, au début de l'année 1984, d'instituer un prix départemental de l'Architecture Contemporaine doté de 80.000 francs qui sera décerné au maître d'ouvrage (personne publique ou privée) d'une construction Seine-et-Marne particulièrement remarquable achevée dans les 5 ans précédant l'ouverture du concours.

Le règlement du concours peut-être demandé au secrétariat de mairie.



le dépôt des candidatures se fera entre le 9 Mai et le 1<sup>er</sup> Juillet 1984 dernier délai, au Conseil Général (Département de Seine-et-Marne, bureau du développement économique de l'habitat et des interventions sociales - Place de la Préfecture à MELUN).

**La consultation mobile de Protection Maternelle et Infantile** aura lieu le lundi 4 juin de 14 à 15 heures.

**Bulletin municipal n° 3** - «Le Valençois» a été comme les 2 premiers bulletins, financé par la publicité. Il ne coûte rien à la commune. Nous remercions tous les annonceurs.

Nous pensons maintenir le rythme de parution - 3 par an (un par trimestre en excluant les mois de vacances).

**Le club sportif de Valence** reçoit nos amis allemands pour les fêtes de la Pentecôte (Samedi 9 juin - Dimanche 10 juin). Tous sont invités à participer.

### COMPTE RENDUS DE RÉUNIONS

- Vendredi 27 Avril à 20 h.30 - Les Ecrennes : Syndicat Intercommunal du Collège Rosa Bonheur

- Mercredi 2 Mai - Association Foncière de Remembrement avec la Direction Départementale de l'Agriculture

- Jeudi 3 Mai - au Sénat - «Décentralisation et Assainissement» organisée par l'Association Française pour la protection des Eaux.

- Vendredi 4 mai - à Le Châtelet-en-Brie - organisée par notre Conseillère Générale, Martine NOEL «Police - Gendarmerie» avec M<sup>r</sup> le Préfet, Commissaire de la République.

- Mercredi 9 Mai - à Moisenay «Déviation» organisée par l'Association des Elus des Communes concernées par T.G.V. et A5 - avec les ingénieurs de la Direction Départementale de l'Équipement.

- Mercredi 16 Mai - avec Direction Départementale de l'Agriculture : remembrement : travaux connexes.

- Jeudi 24 Mai - Syndicat d'Électrification

- Samedi 26 Mai - Amicale des maires du canton du Châtelet-en-Brie

- Dimanche 27 Mai - Association communale de chasse

## **REUNION DU 27 JUIN 1984**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents : M<sup>r</sup> GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>e</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, M<sup>r</sup> ROUSSEAU R., M<sup>me</sup> KLEIN M.L., MM<sup>rs</sup> GARPIEL, BLANQUET, PHILADELPHIE, PIERUCCI et LECLERC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup> PHILADELPHIE.

### REVERSEMENT SUBVENTIONS CLUB Mr VINCENT

Le conseil municipal délibérant, autorise M<sup>me</sup> le maire, à reverser la subvention départementale allouée par le Conseil Général au club M<sup>r</sup> VINCENT :

- 1980 = 820,80 - 1981 = 813,60 - 1982 = 973,60

- 1983 = 948 Frs soit au total la somme de 3.556 Francs.

En 1984, la subvention du Conseil Général sera reversée dès réception.

### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - 3<sup>e</sup> TRANCHE -

Madame le maire informe l'assemblée que la commune de VALENCE-EN-BRIE a été inscrite au programme 1982 d'équipement des communes rurales pour ses travaux d'assainissement pour un montant de 400.000 Frs T.T.C., dans la rue du Presbytère, la V.C. n° 5 et le long de la R.N. 105.

Suite à la délibération du 26 Mars 1984, les seuls besoins actuels ne concernent que la rue du Presbytère. Aussi le présent dossier de consultation des entreprises n'a-t-il été établi que pour cette rue.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) décide d'adopter le projet tel qu'il est présenté s'élevant à 200.000 T.T.C.

2°) vote le financement :

Subvention 30 % -

- Etat Ministère de l'Agriculture 25 %

- Département 5 %

et le reste par emprunt.

Le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> le maire à contracter un emprunt de la différence auprès de la Caisse d'ÉPARGNE.

Le remboursement s'effectuera en 12 ans au taux de 11,25 %.

3°) décide la passation d'un marché négocié pour la réalisation des travaux.

4°) autorise le maire à signer le marché à intervenir.

5°) autorise le maire à signer toute décision de poursuivre les travaux concernant ce marché dans la limite du financement approuvé.

6°) accepte de rembourser au service de l'équipement les frais de constitution et fourniture des dossiers de consultation, en application de la circulaire de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Économie et des Finances du 19 Octobre 1971.

7°) s'engage à maintenir en bon état les ouvrages exécutés et à inscrire au budget les sommes nécessaires à leur entretien.

### MUSIQUE A L'ÉCOLE par l'A.D.A.C. (Association de Défense et d'Animation de CHARTRETTES)

Le conseil municipal décide de renouveler pour l'année scolaire 1984/1985 la demande de prestations de 2 heures de cours de musique.

Le tarif est de 3.500 Frs/Heure/Année soit :

3.500 Frs × 2 = 7.000 Frs  
+ un forfait de transport annuel de 1.500 Frs  
(quel que soit le nombre d'heures demandées pour la même journée) soit 8.500 Frs

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA RÉGION DE MORMANT

La piscine intercommunale de GRANDPUITS fréquentée par les écoliers de notre commune est fermée depuis quelques semaines car la sécurité notamment au niveau du plafond et de la toiture n'est pas assurée pour le public et pour le personnel compte-tenu d'importantes dégradations.

Une étude est actuellement en cours pour réaliser les travaux nécessaires à la remise en état du bâtiment. Ces travaux seront évalués globalement à 3.200.000 Frs H.T.

Suite à une lettre reçue le 13 Juin nous demandant d'adhérer au syndicat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse cette adhésion (les charges risquant d'être lourdes).

### OUVERTURE MAIRIE

Lundi  
Mardi  
Jeudi  
Vendredi

de 11 à 12 h.

Lundi  
Mardi  
Mercredi  
Jeudi

de 15 à 18 h.

*Permanence du samedi* de 10 à 12 h. - maire ou adjoint  
*Permanence maire* lundi 16 à 18 h. (mairie)  
et sur rendez-vous (en téléphonant le soir à son domicile 431.81.34).

### INFORMATIONS

#### — Subvention voirie communale

Par lettre du 18 Mai 1984, le Président du Conseil Général nous a informé que le bureau du Conseil Général, lors de sa séance du 9 Mai dernier, a été amené à examiner les propositions qui lui ont été faites pour l'établissement du programme subventionné d'aide aux communes pour la voirie communale dans le cadre des crédits votés pour 1984 par l'Assemblée départementale. Notre commune de VALENCE est comprise dans ce programme et recevra au titre de la voirie communale pour les travaux d'aménagement des trottoirs R.N. 105, une subvention de 51.000 Francs pour un montant total de travaux de 170.000 Francs.

— Le concert donné lors de la fête de VALENCE par la «Musique des Gardiens de la Paix» n'a rien coûté à la commune.

### COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- le 7 Juin 1984 à 20 h.30 - Syndicat Intercommunal de la Perception du Châtelet-en-Brie

- le 14 Juin 20 h. - Commission des Fêtes «14 Juillet»

- le 15 Juin 17 h. - Rendez-vous à la gendarmerie avec le chef M<sup>r</sup> CRUZ

- le 21 Juin 9 h. - Commission des Impôts «Fonciers»

- le 26 Juin 20 h.30 - Commission scolaire «Classe de découverte (Neige)»

## NOTRE VOYAGE EN NORMANDIE

Le 10 mai 1984, nous avons pris le train spécial partant de Nangis à cinq heures quarante du matin pour nous rendre en Normandie.

Pourquoi allions-nous en Normandie ? Auparavant, nous avons étudié la Seconde Guerre Mondiale et nous étions très intéressés par la visite des plages de Débarquement.

Après quatre heures de voyage, nous débarquons à Caen. Un car nous y attendait pour nous faire découvrir le pays normand. Nous avons commencé par la visite de la ville où le guide nous a fait admirer de nombreuses églises gothiques et le château fortifié de Guillaume le Conquérant. Nous avons remarqué que les maisons étaient neuves et le guide nous a expliqué que, en juin 44, elles ont été pratiquement toutes détruites par les bombardements. En suivant le canal de l'Orne, le car nous a amenés au Pont de Pegasus Bridge où, dans la nuit du 6 juin, se sont déroulés les premiers combats du Débarquement. Puis en longeant les côtes, nous sommes arrivés à Arromanches.

C'est là que les Alliés ont construit un port artificiel dont les restes sont encore visibles en mer à quelques kilomètres de la plage. Nous avons visité le Musée du Débarquement où des souvenirs de cet événement sont rassemblés. Des maquettes et la projection d'un film nous ont permis de nous rendre compte de la taille de ce port amené pièce par pièce d'Angleterre. A la sortie, nos estomacs criant famine, nous nous sommes pressés d'ouvrir nos sacs et nous avons dévoré une partie de nos provisions.

L'après-midi, nous sommes allés voir le cimetière américain de Colleville dans lequel on a enterré 9 836 soldats U.S. qui sont morts pour libérer notre patrie. A l'entrée, nous avons admiré une statue de bronze haute de 7 mètres symbolisant l'Âme de la Jeunesse Américaine. Dans ce cimetière, il n'y a pas de tombes mais uniquement des croix pour les Chrétiens et des étoiles pour les Israélites. D'où que l'on se place, ces croix et ces étoiles forment toujours le «V» de la Victoire.

Le car a ensuite pris la direction de la Pointe du Hoc. Le guide nous a emmenés dans un champ parsemé de blockhaus détruits. C'est là que les Rangers ont escaladé les falaises pour neutraliser les canons très puissants que les Allemands avaient installés pour défendre les plages. Mais ces canons avaient été démontés peu de temps auparavant et envoyés à Cherbourg pour être réparés. Cette opération a donc été inutile et meurtrière.

Ayant pris du retard sur l'horaire prévu, nous avons rapidement rejoint Bayeux. Par manque de temps, nous n'avons pu visiter la cathédrale de cette ville dans laquelle est exposée la célèbre Tapisserie de la reine Mathilde. Mais, cependant, un arrêt d'un quart d'heure, nous a permis d'y acheter des cartes postales et des souvenirs.

Durant toute cette promenade en Normandie, le guide nous a montré le bocage, les vaches normandes, les fermes fortifiées, les jolies petites églises romanes et bon nombre de curiosités qui nous ont donné envie d'y retourner plus tard.

A six heures moins vingt, nous quittons la gare de Caen pour le voyage de retour. La nuit tombait quand le car nous a déposés sur la place de l'Eglise où nos parents nous attendaient. Nous étions fatigués mais heureux d'avoir découvert la Normandie.

Claude PETIT

# GALVAING JEAN-JACQUES

## ENTREPRISE

CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES EN BOIS DU BATIMENT  
24, Avenue de FONTAINEBLEAU BP 9  
77760 LA CHAPELLE LA REINE  
Tél.: 424 33-16

## Rapport d'activité

### AVRIL

- 16 P.O.S. avec D.D.E.  
- R.V. avec M<sup>r</sup> le Percepteur
- 18 - Commission Communale et extra-Communale :  
«Compte Administratif 1983»
- 19 - Réunion de Conseil
- 20 - Commission des fêtes avec Valc
- 27 - R.V. avec Cie d'Assurance, Samda, M<sup>r</sup> Civade  
- Les Ecrennes : Syndicat C.E.G. Châtelet

### MAI

- 3 - Paris-Sénat : «Assainissement»
- 4 - Châtelet-en-Brie : «Police-Gendarmerie» avec M<sup>r</sup>  
le Préfet - M<sup>me</sup> la Conseillère Générale
- 7 - R.V. avec architecte, M<sup>r</sup> Wagner pour travaux  
d'Eglise.
- 8 - Cérémonie au Monument aux Morts
- 9 - Moisenay avec D.D.E. «Déviation R.N. 105»
- 10 - D.D.E. 3<sup>e</sup> Tranche d'Assainissement
- 14 - Commission Travaux Communale et Extra  
Communale
- 16 - Association Foncière - Travaux Connexes
- 18 - Clôcher Eglise - R.V. - sur place  
- R.V. avec D.D.A. - Melun
- 21 - Pompe à chaleur - R.V. avec un ingénieur
- 23 - Préfecture : Remise des diplômes «Familles Nom-  
breuses» - Médailles d'Or
- 24 10 h. - «Enfants Heureux» - Comité de Gestion  
16 h. - R.V. avec délégué «Jeunesse et Sports»  
17 h.30 - Syndicat d'Électrification
- 26 - Amicale des Maires - Châtelet-en-Brie
- 27 - Mairie de Valence : remise des diplômes et mé-  
dailles de la Famille Française
- 28 - Réunion de Conseil

### Juin

- 1 - R.V. pour sono. à la Salle Polyvalente
- 7 Le Châtelet - Syndicat de la Perception
- 14 - Commission des fêtes - 14 Juillet
- 15 - R.V. avec D.D.A. Melun  
R.V. avec Colonel Plat - Centre de Secours et  
d'Incendie de Melun  
- R.V. avec le Chef Gruz - Gendarmerie de Le Châ-  
telet-en-Brie
- 17 - Elections Européennes
- 21 - Commission des Impôts  
21 h. - Fête de la Musique
- 22 - Sivry - «Informatique»
- 26 - Commission Scolaire «Classes de Neige»
- 27 - R.V. avec la D.D.A.S.S.  
- Réunion de Conseil
- 28 - Réunion avec le Corps de Sapeurs-Pompiers
- 29 - Commission Entretien  
20 h.30 - Amicale des Maires

### Juillet

- 4 - P.O.S. avec tous les Organismes associés
- 5 - Commission des Impôts  
Vacances

### Août

- 9 - Assainissement - 3<sup>e</sup> Tranche : Appel d'Offres
- 22 Moisenay - Déviation R.N. 105
- 26 - Le Châtelet- 40<sup>e</sup> Anniversaire de la Libération du  
canton
- 30 - Réunion de Conseil
- 31 - Commission des Impôts

### Septembre

- 3 - Réception des Travaux Eglise

Du 3 Mai au 13 Août - Commission Communale et  
extra-Communale - Travaux Eglise, chaque lundi (ab-  
sente en Juillet : vacances) soit 11 réunions.

Au total - du 16 Avril au 3 Septembre : 60 réunions  
ou R.V.

## Nos Joies

### Naissances

- Le 20 Mai 1984 - Christophe BOULET
- Le 12 Juillet 1984 - Audrey BOYET

### Mariage

- Le 8 Septembre 1984  
Corinne LE ROY et Pascal PASSERARD

## Nos Peines

### Décès

- Le 30 Juin 1984 - M<sup>elle</sup> Marie- Madeleine HENault  
Maire

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire  
pour toutes les personnes de nationalité française. Les  
demandes d'inscription sont reçues dès maintenant à la  
mairie de votre domicile et ce, jusqu'au 31 décembre.

Les électeurs et électrices ayant changé de domicile  
ou résidence, les personnes ayant atteint l'âge de 18  
ans ou qui l'atteindront au plus tard le 28 février 1985  
sont invitées à déposer leur demande d'inscription.



## DROIT DE REPONSE

### Erreur

Le Valençois est édité pour être lu. Ce que je fais en y portant une grande application. Aussi je signale aux lecteurs du bulletin et à Madame M.L. KLEIN que mon attention a été attirée par une de ses phrases dans le bulletin n° 3. Dans son article sur le solstice et la lumière, paragraphe sur la célébration du sapin, elle écrit : «sapin, arbre de vie aux **feuilles caduques** qui encouragent et annoncent par leur **permanence...**». Or, en botanique, d'après la définition du dictionnaire «Le Petit Robert», «organes caduques : destinés à se détacher de la plante, à tomber. Feuilles caduques (opposé à persistantes)». Malgré le peu de connaissances que je peux avoir en sciences et en français (je ne suis qu'Institutrice et ne possède pas les diplômes que Madame KLEIN a, à en juger par la liste «impressionnante» qu'elle nous a fournie lors de la campagne électorale de 1983) il me semble que le **sapin** conserve ses aiguilles en hiver ; que c'est, par conséquent, un **arbre à feuilles persistantes et non caduques !!!** Je me réfère d'ailleurs, toujours au Petit Robert : «sapin : arbre résineux... à feuilles persistantes».

Madame KLEIN s'est laissée emporter par le lyrisme et a oublié le vocabulaire et la réalité scientifique.

A moins que l'imprimeur ait fait une «coquille».

S'il vous plaît, dites bien à votre imprimeur de bien copier vos textes ou de vous proposer sa première épreuve pour correction. Cela évitera, je pense, les fautes d'orthographe que l'on peut relever, telles que (entre autres), car je ne les ai probablement pas toutes vues dans le bulletin :

· ralongeant pour rallongeant (article de Madame KLEIN sur la louange de la lumière).

· dépis pour dépit (toujours de Madame KLEIN sur l'étoile au lumineux sourire).

Madame RESSOUCHES Monique

### Enfin !

Nous avons assez clamé et proclamé que le bulletin était ouvert à tous, qu'il n'était pas la propriété exclusive de quelques uns.

En voilà la preuve, Madame et Monsieur RESSOUCHES l'honorent d'un courrier individuel, ils sont les premiers, espérons que d'autres suivront ; bien que nous eussions préféré que les thèmes choisis soient plus souriants, et puisque ces courriers sont adressés au responsable du Valençois, j'émettrai donc mon avis sur cette première.

Madame RESSOUCHES fait grief à Madame KLEIN, conseillère municipale bardée de diplômes, pour le mot «caduque» ou «caduc», on ne peut plus mal employé, et je suis tout à fait de l'avis de la plaignante.

De la part de Madame KLEIN, c'est impardonnable, et la honte est sur le conseil municipal tout entier, sauf deux qui se frottent les mains.

La bougresse, la traîtresse, s'être trompée sur le seul mot de tout le bulletin qui vous saute à l'œil comme une escarbille. Caduc...! ça rend pensif, on s'arrête sur ce mot, il est le devenir des gens bien portants, inquiétant, antipathique, on le fixe d'un regard torve... et voilà qu'il n'est même pas bon. Une vraie peau de banane qu'elle nous a mise sous la chaise, notre collègue. Nous faire ça à nous.

Et pourtant, comme elle écrit bien, notre Marie-Lou. C'est tout son cœur et sa gentillesse qu'elle abandonne au papier, aussi sa flânerie vers les étoiles, et cela, ça ne s'apprend pas à l'école.

Je l'imagine petite fille, faisant l'école buissonnière, justement le jour du cours sur le sapin, qui avait lieu dans une classe carrée, tirée au cordeau, où l'on fabriquait de petites idées cubiques pour être bien rangées dans les petites cervelles.

Pendant que les enfants studieux alignaient leurs petits containers, Marie-Lou rêvait à Betelgeuse en regardant danser les papillons, sous les pins ou les sapins ; qu'importe. Légère, elle avançait sans traces sur un épais tapis de feuilles persistantes, qui ne persistaient plus, devenues caduques. Comment s'y retrouver ?...

Réflexion faite, je ne plaiderai rien ; même pas coupable, si Marie-Lou s'est trompée, c'est la faute aux pins et aux sapins, ces anarchistes n'ont qu'à perdre leurs feuilles comme tout le monde.

Gérard PHILADELPHIE

Responsable du Valençois

## RÉPONSE

Madame

Soyez assez aimable de nous communiquer le nom et l'adresse d'un imprimeur qui prenne l'engagement de publier nos textes sans aucune faute d'orthographe, sans aucune coquille... au même prix, bien sûr...

La majorité des habitants de Valence apprécie d'être informés, de pouvoir suivre la gestion communale, même avec quelques fautes d'orthographe, quelques coquilles.

Le «fond» nous apparaît plus important que la «forme». Il est évident qu'allier le fond et la forme serait la perfection... mais nous ne prétendons pas être parfaits... Nous n'avons pas cette vanité. Nous avons conscience de notre imperfection... Il y a toujours mieux à faire...

Nous aurions aimé durant vos 6 années de mandat municipal apprécier votre prose... et peut-être vos vers... pourquoi pas ? Peut-être les aurions-nous trouvés parfaits... mais un tel bulletin n'existait pas. Avec de tels dons, pourquoi ne l'avez-vous pas conçu et réalisé comme nous, nous nous sommes mis au travail. Et que d'heures de travail !... même avec des imperfections...

De grâce, ne découragez pas les bonnes volontés par vos exigences de perfection...

A.M. REDON-MICHAUD

MAIRE

### Mise au point

Dans le numéro 3 du VALENÇOIS est paru un encart attaquant personnellement Monsieur LECLERC, Conseiller Municipal, élu sur la liste opposée à celle de la signataire au sujet du voyage en TGV du 13 mai.

Dans un souci de vérité, je tiens à signaler à l'Auteur de ces lignes et à tous les habitants de VALENCE que, ses sources de renseignements sont erronées et que dans cette affaire, **je suis seul** à avoir :

1°) décidé de participer à ce voyage annoncé lors d'une réunion du Conseil Municipal à laquelle j'assistais en tant que spectateur,

2°) pris contact avec le Responsable du CHATELET et être demeuré son seul interlocuteur.

Il faut savoir aussi que c'est sur **ma demande expresse** que Monsieur Jean LECLERC a contacté certains habitants de VALENCE que je pensais être intéressés, puisque étant très pris, je ne pouvais contacter rapidement tout le monde et la réponse devant être faite au Responsable du CHATELET dans un délai initialement assez bref.

Vous comprendrez ainsi pourquoi cette mise au point était nécessaire, et ce, sans aucun esprit de polémique.

Bernard RESSOUCHES

### Réponse

Lors d'une réunion du Conseil Municipal donc publique, lorsque j'ai demandé à Monsieur LECLERC s'il était à l'origine de ce projet de voyage en TGV ; Monsieur LECLERC m'a répondu : «Si j'ai des Amis qui veulent me suivre, je suis libre...».

Mes collègues du Conseil Municipal peuvent en témoigner que Monsieur LECLERC soit à l'origine, ou qu'il ait contacté des habitants, pour moi le résultat est le même.

Un Conseiller Municipal se doit (devoir le plus élémentaire) de défendre les intérêts communaux.

A.M. REDON-MICHAUD

MAIRE

**Nous remercions les généreux donateurs qui permettent le financement du Valençois.**



**LE CRÉDIT AGRICOLE  
EN SEINE-ET-MARNE**

*Plus de 100 points de vente*

Agences à Montereau  
et Montereau-Surville

**LE BON SENS  
PRÈS DE CHEZ VOUS**

**VAISSETTES CHARLES**

*FRUITS, LÉGUMES, PRIMEURS*

MARCHÉS. MARDI: FONTAINEBLEAU  
VENDREDI:

SAMEDI: MONTEREAU PLACE AU BLÉ  
DIMANCHE: SURVILLE PLACE

**" FLOREAL "**

**G. PETIT**



11, Rue des Chapeliers  
**77130 MONTEREAU**

Téléphone 432.06.34

CORBEILLES  
COURONNES

Toutes  
Décorations Florales

R. C. Montereau A 308 093 954

**Paul FALET**

BOULANGERIE

PÂTISSERIE

*Fabrication Maison*

R. C. EN COURS

431 81.48

VALENCE EN BRIE

**TRANSPORTS JACQUET**

13, rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE

**Tél. (6) 431.82.91**

**Couverture**  
**Plomberie**  
**Chauffage**

**André BOUCHER**

**Spécialiste Toiture de Style**



26, BOULEVARD ETIENNE-HARDY  
77610 FONTENAY-TRESIGNY

**Tél. (6) 425.97.71**



# Vingt ans d'amitié entre Valence-en-Brie et Rendel



La petite commune de Valence-en-Brie a connu des heures inoubliables avec la venue des footballeurs amis de Rendel et de leurs familles. Cela fait vingt ans que le club sportif de Valence et le F.C. Rendel entretiennent des relations d'amitié.

Ce vingtième anniversaire a donc été fêté avec faste suivant un programme très chargé. Après l'accueil des soixante-sept Allemands conduits par le président de Rendel, M. Doritch, et le maire, M. Ludwig, puis leur installation chez les familles françaises (merci à tous), un match de football a opposé les deux équipes fanion. Valence devait l'emporter par 2 à 1 (la première victoire depuis six ans !). Après une soirée qui réunissait Français et Allemands, la journée suivante fut tout aussi formidable.

Un défilé à travers les rues rassembla des dizaines de personnes derrière l'Union musicale de Melun : les majorettes de Valence, les joueuses de foot de l'A.S.A.M. Montereau

et de Villiers-sous-Grez, les footballeurs anciens et actuels de Valence et Rendel, des chars fleuris du comité des fêtes de Salins, le moulin du V.A.L.C.

Un tournoi opposa ensuite toutes les équipes présentes et fut remporté par : 1. Rendel ; 2. les Anciens de Valence. A noter la participation de vétérans de Rendel, qui jouaient déjà en 1964. Le soir, ce fut la remise des divers coupes et souvenirs dans une salle polyvalente joliment décorée par les fleurs de M. Chevron.

Plusieurs personnalités furent accueillies par le président du C.S.V., M. Rémy Billard : Mme Martine Noël, conseillère générale ; M. Le Guen, président de l'Amicale des maires ; Mme Redon, maire de Va-

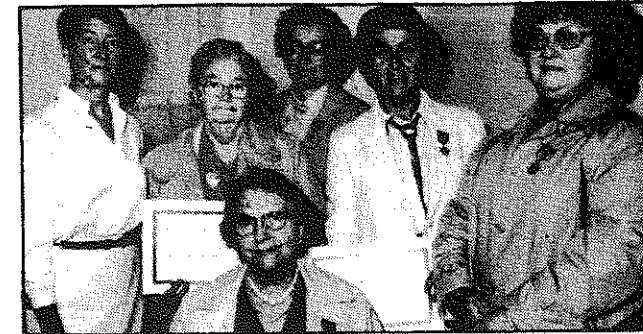
lence ; M. Michel Pinchinaud, du comité de jumelage de Montereau, et ce en présence d'une foule nombreuse, près de quatre cent personnes.

Après plusieurs discours des élus (un peu longs) félicitant les deux clubs de leur amitié depuis vingt ans, et notamment celui de Mme Redon, qui termine ses propos ainsi : « Nous sommes amis depuis

vingt ans, puissent nos enfants être encore plus amis », et la remise de fleurs, de plaquettes souvenirs et de coupes, un énorme gâteau (une brioche vendéenne) pour trois cents personnes fut partagé dans une agréable ambiance. L'an prochain, c'est Valence qui se rendra alors à la Pentecôte en Allemagne. Une belle amitié qui durera encore longtemps.



## Félicitations aux mamans de Valence



La municipalité de Valence vient d'honorer les mères de famille méritantes du village. Déjà, le préfet avait distingué trois habitantes du village lors d'une cérémonie officielle : Mmes Maurice Cintrat et Robert Rousseau (dix enfants), ainsi que Mme Marcel Grimoin (neuf enfants), qui reçurent la médaille d'or de la Famille française.

Une sympathique réunion à la mairie a permis d'honorer d'autres mamans tout aussi méritantes. Mme Redon, maire, était entourée de l'ensemble de ses conseillers et a remis la médaille d'argent à Mmes Roger Bullot, André Quedot et Francine-Verstraete et la médaille de bronze à Mmes Georges Poulair et Françoise Guichard.

## 20<sup>e</sup> anniversaire de l'amitié Valence-Rendel



Il y a tout juste 20 ans que les équipes de football Rendel-Valence se sont rencontrées pour la première fois, grâce à la présence d'un habitant de Rendel dans un village voisin de Valence... C'est ainsi que commence une belle histoire d'amitié... Depuis vingt ans, il ne se passe pas une année sans que les Allemands de Rendel et les habitants de Valence ne se rencontrent et, depuis samedi, le village est en effervescence pour fêter dignement l'événement. D'abord, il a fallu accueillir les 67 personnes de Rendel, puis organiser des festivités dignes de ce 20<sup>e</sup> anniversaire. Elles ont commencé samedi par un match de foot international bien sûr, puis un bal samedi soir. Dimanche, à 14 heures, commençait le défilé avec chars et équipes en maillot et la fanfare de l'Union musicale de Melun.

Puis, dimanche soir, c'était la remise des coupes et médailles de ce 20<sup>e</sup> anniversaire. En la présence des maires de Rendel et Valence, des pré-

sidents des deux clubs de foot, de M. Le Guen, président de l'Amicale des maires, et de Martine Noël, conseiller général (M. Vivien, député, était en déplacement et n'a pu venir). Dans les divers discours, le maire de Rendel a évoqué « l'amitié entre Valence et Rendel... une pierre dans la communauté européenne », Mme Redon a évoqué Jean Hader qui a favorisé l'union Rendel-Valence. Puis, après avoir souligné le rôle du sport dans les relations humaines, elle ajouta : « Je souhaite à nos jeunes le plaisir et l'émerveillement de la découverte d'autrui, la joie de s'apercevoir que l'on peut avoir un ami différent de soi ». Martine Noël a évoqué le symbolisme de cette rencontre peu de temps avant le vote européen. Après avoir distribué fleurs, médailles et coupes, un immense gâteau a été offert aux nombreux participants à cette manifestation... Enfin, ils ont dansé jusqu'à l'aube. Les amis allemands devaient repartir lundi après-midi.

# SMART

# M A R T

habillement  
HOMMES - FEMMES  
~~~~~ ENFANTS ~~~~~

Angle : 1, rue des Chapeliers  
et 22-24, rue Jean-Jaurès  
77130 MONTEREAU - Tél. 432-10-08



Tous Transports  
Déménagements à la carte

## BILLARD Rémy

9, rue du Presbytère  
77830 VALENCE EN BRIE

Tél. (6) 431.81.11  
Tél. (6) 431.80.49

# COPRAGIM

FRANÇOIS BAPT



13, place  
du Marché au Blé  
77130  
MONTEREAU  
432.70.42

CONSEIL  
IMMOBILIER

## TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION  
AQUARIOPHILIE



### Michel PIOUS

6, rue Danielle Casanova  
77130 MONTEREAU



Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

# "SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL.: 431-83-62

DÉCOLLETAGE MÉCANO SOUDURE  
MÉCANIQUE GÉNÉRALE  
RECTIFICATION

E<sup>TS</sup> LOUIS VIVIAND  
M<sup>ME</sup> H. CAVACIUTI

30, RUE EDMOND BRANLY 93100 MONTREUIL  
TÉL. 287 22-80 & 859 96-38

GRUPE D'ASSURANCES  
MUTUELLES DE FRANCE



ASSURANCES  
SAVIER

TEL. 432-07-04

3, rue de la Poterne  
77130 MONTEREAU

Incendie  
Multirisques  
Automobile  
Risques divers  
Vie - Retraite  
Maladie

CAFÉ · TABAC · P.M.U.

## Le Seine-et-Marne

M. et Mme BÉNÉZET

28, Rue Jean-Jaurès 77130 MONTEREAU

Téléphone (6) 432.01.58

RCS Montereau A 326 377 496

## MONTEREAU PRESSING

16, RUE JEAN JAURÈS  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 07-73

### CHEZ JO

BRASSERIE - TABAC DE LA GARE

21200 BEAUNE

Peinture · Vitrerie · Papiers Peints  
Décoration · Revêtement Sol

### PION Germain

☎ 423.87.29

20, rue Grande

77850 HERICY

RM 784947681 RM 772

HUITRES      CREVETTES      HOMARD  
ESCARGOTS      LANGOUSTES

### POISSONNERIE

## JEAN GARNIER

5, RUE DU CALVAIRE 77130 MONTEREAU

TÉL. 432 10-39

## Auberge des Roues

C. BERONIE, CHEF DE CUISINE

SA TERRASSE · SES SPÉCIALITÉS

SALON PARTICULIER POUR REPAS D'AFFAIRES

PARKING OMBRAGÉ CERTAIN

22, RUE DES ARCHES - 77130 MONTEREAU

R.C. Montereau A 906640578 Tél. : 432 05 34

Fermé Dimanche soir et Lundi

### L'OUVERTURE DE LA CHASSE

### CHEZ GUY MEDINAT

ARMURERIE - MACHINES A COUDRE  
CADEAUX - COUTELLERIE ET ORFÈVRE  
COUPES - CHALLENGES - MÉDAILLES

FACE A L'ÉGLISE  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 00-96

## CARS LEPAPE

Seine & Yonne Voyages

60, Rue J. Jaurès  
77130 MONTEREAU

Excursions

Billets AIR - MER - FER

SPÉCIALITÉS  
AU CHARBON DE BOIS



RESTAURANT

# La Musardière

Place de l'Eglise  
36, rue Taboulet

77830 VALENCE-EN-BRIE  
(ENTRE MELUN ET MONTEREAU)

Déjeûners-Dîners  
Repas d'Affaires



431.81.08



# Les cinémas de **FONTAINEBLEAU** vous proposent

## **ERMITAGE**

6, rue Grande

Tél. : Bureau 422.72.51  
Répondeur 422.28.32

## **SELECT**

Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

## **FORUM**

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



**Quand on aime la vie...  
On va au cinéma!**